

Actualité législative

Les emplois d'avenir ont été créés le 26 octobre 2012 pour une mise en œuvre possible depuis le 1^{er} novembre 2012 pour des publics prioritaires et une aide financière de l'État.

Pour EeFO, tout est bon pour créer de l'emploi à condition d'en respecter les finalités et de ne pas les substituer à de l'emploi statutaire, **nous serons vigilants.**

Les jeunes doivent avoir de 16 à 25 ans et moins de 30 ans pour ceux qui ont une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, être dépourvus d'emploi et peu qualifiés avec un temps minimum de 6 mois de recherche d'emploi sur les 12 derniers mois.

Sont concernés ceux qui résident en zone sensible ou rurale - ZUS Urbaine sensible - ZRR Revitalisation rurale - DOM et St Barthelemy.

Les employeurs concernés sont principalement ceux du secteur non marchand avec une perspective pour le jeune d'obtention de qualification et d'insertion professionnelle durable, EeFO y veillera.

Rémunérations : 75% SMIC pour secteur non marchand (Contrat unique d'insertion - accompagnement dans l'emploi) et 35 % SMIC (Contrat unique d'insertion - Initiative emploi) pour secteur marchand avec une aide de l'Etat sur 36 mois si CDD et 5 ans maximum avec action de formation conséquente.

Les anciennes formules sont donc reprises, EeFo espère de meilleurs résultats et pas seulement de la main d'œuvre à meilleur marché pour l'entreprise !

Les partenaires sociaux sont parvenus à un Accord National Professionnel (ANI) sur le contrat de génération.

Il répond à 3 objectifs :

- Améliorer l'accès des jeunes au CDI.
- Maintenir dans l'emploi les seniors.
- Transmettre des savoirs et des compétences.

Cet Accord National Professionnel doit passer en Conseil des ministres le 12 décembre puis devant le Parlement en 2013.

Les entreprises concernées de plus de 300 salariés.

EeFO sera de ceux qui devront négocier au niveau du Groupe un accord intergénérationnel pour 3 ans, accord qui se substituera à l'accord Groupe France seniors arrivant à son terme le 31 décembre 2012.

Cet accord devra à la fois traiter des dispositions relatives à l'entrée des jeunes sur le marché du travail mais aussi de l'emploi des seniors, EeFO aura l'occasion de vous en parler.



Jean Pierre VALLERY
Délégué Syndical Central GDF SUEZ S.A.
Portable : 06 16 26 59 04
Email : jean-pierre.vallery@gdfsuez.com

Avancements :

c'est la crise, mais toujours pour les mêmes !!!

La négociation salariale au niveau branche professionnelle n'a pas permis d'aboutir à un accord, **les employeurs ont donc pris une décision unilatérale en octroyant 0,8 % d'augmentation du SNB au 1/01/2013**, 0.7 pour avancements et enfin 0.6 pour l'ancienneté avec pour 2012 1.75 % d'inflation prévue et 2013 1.90 %.

Pour la FO Énergie et Mines, le compte n'y est pas.

Nous demandons une meilleure reconnaissance de l'investissement des salariés, et cela doit passer par une meilleure répartition des profits.

La FO Énergie et Mines demande que la négociation sur les avancements au choix permettent d'obtenir à minima la même progression que l'année dernière tout en continuant à progresser sur la convergence des taux entre les collègues exécution, maîtrise et cadre.

Nous déplorons que les salariés soient les seuls à faire des efforts avec des conditions de travail qui se dégradent face à des actionnaires qui continuent à obtenir un niveau de dividende indécent et dangereux pour l'avenir de l'entreprise.

La **Solidarité**
a de l'**Avenir**